

APPELS À CANDIDATURES

L'Administration communale de Beckerich se propose d'engager un

Agent administratif C1 ou B1 (Ressources humaines)

Service à temps partiel 50 à 75 % | CDI

Statut : Fonctionnaire ou Employé communal
Groupe de traitement C1 ou B1, sous-groupe administratif

Conditions d'admission

Nationalité : Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne

Etudes : Être détenteur d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études post primaire - 5 années ou d'un diplôme étranger respectif reconnu équivalent par le Ministère de l'Education nationale

ou

Être détenteur d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires ou d'un diplôme étranger respectif reconnu équivalent par le Ministère de l'Education nationale

Langues : Faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives

L'expérience dans le domaine des ressources humaines peut constituer un avantage.

Pour agrandir son **équipe du SEA « Dillendapp »** à Beckerich, l'Administration communale de Beckerich se propose d'engager un



Agent éducatif C3

à raison de 30 heures par semaine | CDI

Statut : Sous le régime du salarié à tâche intellectuelle - La rémunération se fera sur base de la carrière C3 de la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS)

Conditions d'admission

Etudes : être détenteurs d'un DAP/CATP luxembourgeois d'Aide-soignant, d'Auxiliaire économe/ Auxiliaire de vie, d'Agent d'inclusion, d'Agent d'éducation, ou d'un diplôme étranger respectif reconnu équivalent par le Ministère de l'Education nationale

Langues : faire preuve d'une parfaite maîtrise des langues luxembourgeoise, française et allemande (min. niveau B2)

Une description détaillée et les pièces à joindre à la candidature sont disponibles sur notre site www.beckerich.lu sous la rubrique « Actualités ».

Délai de dépôt

Les candidatures sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Beckerich, 6, Dikrecherstrooss, L-8523 Beckerich, **pour le vendredi 25 avril 2025 au plus tard.**



Beckerich, le 4 avril 2025
Le collège des bourgmestre et échevins